

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et des Patrimoines d'Orléans,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2015 à Madame Marie-Hélène MAGNAT, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la Responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et des Patrimoines, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

2°) tous les actes d'administration et de gestion du service .

Article 2 : Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2015 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ANANDAPPANE Narmada	DECREUSE Marie-Christine	DUFLOS Olivier
GREDAT Gilles	REFAIT Sophie	VALENTIN Valérie

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
COINTAULT Alain	COLLONNIERS Aurore	COUTANT Pascal
DELENNE Marylène	DIDIER Frank	DURAND Martine
GASSIES Pierrette	JOURDAS Catherine	NAMSAVANG Elise
PASQUERAULT Michelle	PATINOTE Fabienne	TERRACHER Sylvie

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2015
La responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine

Signé : Nathalie LENZI